



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand — 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 — Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : PS/XX/XX/2025-11-17

Lettre simple

ORANGE SA

111, quai du Président Roosevelt

CS 70222

92449 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX

A l'attention de **M. Vincent Lecerf**

Directeur en charge des Ressources Humaines Groupe

Paris, le 17 novembre 2025

Objet : Formation obligatoire « Atelier Culture Orange »

Monsieur le Directeur,

La CFE-CGC Orange **constate** le **caractère illégal** du dispositif de formation « Atelier Culture Orange » tel qu'imposé aujourd'hui aux personnels du service client.

En effet, une formation à **caractère comportemental**, dépourvue de **lien direct avec l'emploi** occupé et **imposée sous obligation disciplinaire**, contrevient aux articles **L6321-1** et **L1121-1** du code du travail.

L'annonce de **sanctions** en cas de non-participation, ainsi que le financement de cette action sur le budget formation, renforcent la violation du code du travail.

Rappel du contexte

Cette initiative qui se veut fédératrice, intervient dans un contexte **de tension et de désorganisation** largement documenté au sein de plusieurs périmètres d'Orange : surcharge chronique, **perte de sens du travail**, manque de reconnaissance et **dégradation de la santé au travail**.

Les analyses risques psychosociaux (RPS) menées sur différents périmètres, ainsi que nos propres enquêtes, aboutissent au même constat : les personnels d'Orange restent **profondément attachés** à leur métier et à l'entreprise, mais souffrent de ne plus pouvoir **exercer leur travail en accord avec leurs valeurs** et leurs exigences de qualité.

Cadre juridique et obligations de l'employeur

Conformément aux articles **L6321-1**, **L1121-1** et **L4121-1** du code du travail :

- Une formation obligatoire ne peut être imposée que si elle est **directement liée à l'emploi** ;
- Toute restriction à la **liberté d'opinion** ou de **conscience** doit être justifiée et proportionnée ;
- L'employeur a une obligation de **prévention de la santé physique et mentale** des personnels.

La CFE-CGC Orange considère que cette « formation », dans sa forme actuelle, pourrait participer à une forme de violence institutionnelle contraire aux principes de respect et de liberté individuelle.

Des risques majeurs identifiés

Dans ce contexte, la CFE-CGC Orange considère que rendre obligatoire une « formation » consacrée à la « culture d'entreprise » **sans concertation préalable** avec les représentants du personnel, sans évaluation de ses impacts psychosociaux et **sans lien direct** avec les exigences de l'emploi constitue de surcroît une démarche inopportune et potentiellement contre-productive.

- **Risque d'injonction paradoxale** : demander à des professionnels expérimentés et engagés d'adhérer à un discours culturel comme s'ils étaient subitement frappés d'amnésie et de découvrir une nouvelle culture comme le feraient des apprentis, alors même que les conditions réelles d'exercice empêchent le « travail bien fait ».
- **Risque d'instrumentalisation** : la « formation » pourrait être utilisée pour juger de l'adhésion comportementale des personnels à des « valeurs » managériales floues, ouvrant la voie à des interprétations disciplinaires.
- **Risque de conflit de valeurs** : imposer une culture d'entreprise sans lien avec le travail réel expose les personnels à une dissonance cognitive délétère.
- **Risque de substitution à la prévention** : une communication managériale descendante ne remplace pas une action de prévention des risques professionnels.
- **Risque de perte de confiance** : dans un climat social déjà fragilisé, une telle initiative peut accroître le cynisme et la démobilisation plutôt que de renforcer la cohésion.

Les demandes de la CFE-CGC Orange

- **La suspension** du statut et du caractère obligatoire de la « formation ».
- **La présentation** du dispositif au Comité social et économique (CSE) et à la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) pour évaluation de ses impacts psychosociaux, conformément aux articles L2312-8 et L2312-9 du code du travail.
- **L'accès** à une session pilote pour audit syndical du contenu, de la pédagogie et des objectifs réels de la « formation ».
- **Des garanties écrites** sur l'absence d'utilisation du contenu à des fins d'évaluation ou de sanction ; respect des libertés d'opinion, d'expression et de conscience des personnels ; engagement à ne pas assimiler la non-participation à une faute professionnelle.
- **La mise en place** d'espaces de discussion sur le travail réel, conformément aux préconisations de l'Institut National de Recherche et de Sécurité ([document TF327](#)), afin de reconstruire collectivement la confiance et la culture partagée à partir de la réalité du travail.

La CFE-CGC Orange n'est pas opposée à la réflexion sur les valeurs et l'identité de l'entreprise. Elle estime que cette réflexion ne peut être authentique que si elle part du **travail réel** et associe les professionnels, leurs représentants et les acteurs de la santé au travail.

Avant de promouvoir une « culture d'entreprise », la Direction devrait s'interroger sur la **cohérence entre ses discours et les pratiques managériales** observées au quotidien. C'est de cette cohérence que pourront naître la confiance, la fierté d'appartenance et la véritable culture d'Orange.

Nous restons disponibles pour en discuter dans un cadre constructif et respectueux du dialogue social.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.



Luis Carlos Davila
Secrétaire National Formation
CFE-CGC Orange



Patrice SEURIN
Délégué Syndical Central
CFE-CGC Orange

PJ : Mail reçu par les personnels

Copie :

- Inspection du Travail des Hauts-De-Seine (UC6)
- Direction Générale du Travail
- Procureur de la République de Nanterre

Bonjour,

En tant que collaborateur de la Direction Service Client, vous êtes invité à suivre **l'Atelier Culture Orange, qui fait partie des formations obligatoires pour l'année 2025.**

Issu d'une démarche Groupe, cet atelier vous permettra de **découvrir les valeurs et leur lien avec l'histoire du groupe.**

Nous vous proposons **5 sessions au choix** et vous invitons à vous y **inscrire** en utilisant le bouton ci-dessous.

Au plaisir d'échanger avec vous prochainement lors de l'une de ces sessions.

Frédérique Roux et Isabelle Audeguy


LIEN PERSONNE SUPPRIMÉ

Le lien d'inscription est personnel, ce mail ne doit pas être transféré à une autre personne.